

**BOURGEOISIE  
DE  
MONTANA**

Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Montana tenue le samedi 18 mars 2017 à 20h00 à la maison bourgeoisiale de Montana

---

Le procès-verbal est tenu par Marie-Jo Rey-Roby, secrétaire.

**Présents** : Michel Rey, Président  
Marie-Jo Rey-Roby, Vice-présidente  
Céline Caloz-Mendicino, Conseiller  
Dominique Casas, Conseiller  
Fabien Rey, Conseiller

Ainsi que 45 bourgeois

**Ordre du jour**

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire ordinaire du 18 mars 2016
2. Présentation des comptes 2016
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
5. Achats – Ventes – Echanges - Locations de terrains
6. Présentation de la plate-forme inclinée pour personne à mobilité réduite et décision
7. Présentation du budget 2017 et approbation
8. Présentation du plan financier 2017 - 2020
9. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie
10. Divers

Le Président, M. Michel Rey, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents. Il salue le Président de Crans-Montana, M. Nicolas Féraud, les Présidents d'honneurs, MM. Maurice Robyr, Christophe Cordonier et l'ancien président M. Stéphane Rey, les anciennes autorités communales et bourgeoisiales, M. Claude Gérard Lamon, Mme Véronique Rey et M. Ambroise Bonvin. Sont excusés pour cette assemblée : MM. et Mmes Laurence Rey, Henriette Rey, Marie-Claude Robyr, Rina Barbier, Scarlett Barbier, Romain Lapaire, Marcel Barbier, Yves-Roger Rey, Alois Rey, Paul-André Robyr et Roger Rey. Il excuse aussi le réviseur des comptes, M. Gaston Clivaz.

Le Président informe que l'assemblée a été convoquée le 21 février 2017 au pilier public, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco). Il propose les scrutateurs, soit MM Samuel Lamon et Kilian Tapparel.

Il informe l'Assemblée qu'un point à l'ordre du jour a été omis et rajoute le point 8Bis : nomination de l'organe de contrôle. Il présente ensuite l'ordre du jour modifié qui ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Assemblée.

## **1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire ordinaire du 18 mars 2016**

Le procès-verbal est joint dans le fascicule des comptes 2016 remis en début de l'assemblée. Pour éviter une lecture fastidieuse pour tout le monde, le Président propose de ne pas le lire en entier. Cependant il relève :

**En point 1** « parcelle 795 terrain à Vermala » ce terrain prévu en location avec un DSDP a finalement été vendu selon les compétences données par l'Assemblée primaire du 18 mars 2012 au prix fixé de CHF 300.00 le m<sup>2</sup>.

M. Stéphane Rey donne quelques explications concernant cette vente et précise aussi que c'est une bonne opération car, au vu de la LAT, si sur ce terrain rien ne se construit, il pourrait, très certainement, être dézonné. Le montant de la transaction s'élève à environ CHF 963'000.00, versé sur le compte du notaire car l'acte n'a pas encore pu être inscrit au registre foncier à cause d'un problème de signature de la société dérivée de la Régie du Rhône.

**En point 2** les échanges de terrain avec la commune de Montana ont aussi été finalisés en fin d'année et la place Corinna Bille appartient maintenant à la Bourgeoisie. En plus de cet échange, la Bourgeoisie, qui est considérée par la loi comme une entité privée, a inscrit des servitudes de passage sur cette place avec des conditions particulières car selon le projet de construction sur cette place, l'assiette de servitudes peut être déplacée avec l'accord des propriétaires concernés.

Le Président demande à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal du 18 mars 2016 tel que rédigé.

- M. Yvon Robyr précise qu'il n'a pas eu le temps de prendre connaissance de la totalité du PV et donc ne peut pas l'approuver.

**Aucune autre remarque n'est formulée, le PV est approuvé par l'Assemblée à main levée**

Le Président remercie la secrétaire, Mme Marie-Jo Rey-Robyr pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. Présentation des comptes 2016**

M. Michel Rey présente les comptes 2016. Il lit les têtes de chapitres et donnent quelques explications :

- CHF 18'799.10 : réception, dons cadeaux concernant surtout le vin que la Bourgeoisie offre pour les différentes assemblées et manifestations
- CHF 2'273.35 frais de mensuration concerne la réunification des deux parcelles à Corin, erreur au cadastre depuis l'agrandissement de la maison de Corin
- CHF 4'124.75 frais pour la sortie culturelle à Lens

Au bilan, Fonds pour œuvres bourgeoises CHF 7'895.50 est un fonds comptable uniquement qui date depuis 1976. M. Maurice Robyr donne quelques explications concernant ce fonds. En 1976 Mme Goloubinoff a demandé l'agrégation à la Bourgeoisie de Montana pour sa famille et seul une personne a été agréée. Cependant, elle a payé CHF 20'000.00 à la Bourgeoisie pour l'organisation d'un repas, comme mentionné dans les statuts, pour tous les bourgeois à Montana-Village, qui a coûté quelques CHF 12'000.00 ; le solde ne lui a pas été remboursé, d'où ce fonds.

## **3. Rapport de l'organe de révision**

Le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Gaston Clivaz SA, est inséré dans le fascicule des comptes ; il est lu partiellement par la caissière Mme Dominique Casas.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie.

## **4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision**

A l'unanimité, par main levée, l'Assemblée accepte les comptes de l'exercice 2016 et le rapport de l'organe de révision.

## **5. Achats – Ventes – Echanges - Locations de terrains**

### **a) DSDP Moubra**

Le DSDP de la Moubra comprend deux parcelles, soit le no 791 avec une surface de 13'083 m<sup>2</sup> et le no 792 avec une surface de 34'619 m<sup>2</sup>. Ces deux DSDP ont été signés par l'ATSM, qui est repris par la commune de Crans-Montana et l'ACCM paie la location à la Bourgeoisie de Montana, le montant de CHF 82'040.90. Le contrat arrivera à échéance le 30 juin 2040.

Avec la réalisation du centre aquatique et les échanges de terrains avec la commune de Montana des modifications devront être apportées. De plus, le terrain de foot et les vestiaires ne sont pas compris dans ce DSDP.

M. Stéphane Rey donne quelques précisions sur les discussions entamées avec le Comité directeur de l'ACCM et le président de la commune de Montana. La surface utilisée par Aqualoisirs a été définie ainsi que l'accès au lac de la Moubra. Un prix différencié doit être négocié pour le centre aquatique et les autres terrains. La Bourgeoisie a aussi un DSDP avec Swisscom pour une antenne posée sur un mat d'éclairage du terrain de football pour un montant de CHF 4'500.00, montant qui devra être déduit de la location de ce terrain, lors du nouveau DSDP. Les négociations des prix doivent permettre à la Bourgeoisie de réaliser un petit bénéfice en rapport à la situation actuelle.

Le Président de la commune de Crans-Montana, M. Nicolas Féraud informe que les communes sont toujours en attente d'un plan financier du nouveau projet Aqualoisirs. Pour l'instant aucune décision n'a été prise.

- M. Gaspard Robyr demande quelles sont les parcelles qui appartiennent à la Bourgeoisie et Stéphane Rey lui montre sur le plan présenté à l'écran.
- M. Maurice Robyr demande quelles sont les négociations des prix :  
Pour le terrain de football le prix serait celui de la zone libre soit à CHF 1.32 le m<sup>2</sup> et pour le centre aquatique, le prix serait au minimum de CHF 3.00 le m<sup>2</sup>
- M. Olivier Rey s'informe sur les démarches concernant l'héliport projeté de construire à la Moubra  
M. Claude Gérard Lamon lui répond que pour l'homologation du plan de quartier Moubra, la commune a retiré la demande de construire un héliport dans cette zone.

Le président, M. Michel Rey demande à l'Assemblée de donner les compétences au Conseil bourgeoisial pour renégocier ces DSDP aux meilleures conditions pour la Bourgeoisie

**L'Assemblée, à l'unanimité, par main levée, accepte et donne les compétences au Conseil bourgeoisial pour négocier au mieux ces DSDP**

#### **b) Maison et terrain hoirie de Mme Denise Lamon**

L'ancien Conseil a contacté l'hoirie de Mme Feu Denise Lamon afin de se porter acquéreur de la parcelle et de sa maison. En parallèle, une taxation par le service compétent de la commune de Montana a été demandée. Le but de cet achat est d'être propriétaire de toute la surface vu que la place Corinna Bille appartient maintenant à la Bourgeoisie et de réaliser une infrastructure qui mettra en valeur tout le village. Sur mandat de la commune de Montana, en 2012 le projet réalisé lors du concours par l'atelier Composit Sàrl à Lausanne avait été présenté à la population. Ceci reste un avant-projet et le but premier du Conseil est de créer des appartements « Domino » afin de permettre aux personnes âgées de rester au village avec une qualité de vie et une assistance très agréable.

La taxation de la commune se monte à CHF 292'000.00 et le président, M. Michel Rey a pris contact avec le représentant de l'hoirie qui serait disposé à vendre à la Bourgeoisie cet objet sous certaines conditions. Le Conseil est vraiment conscient de l'importance de réaliser au centre du village un projet porteur pour l'animation et le plaisir d'y vivre.

- M. Gaspard Robyr précise que ce n'est pas à la Bourgeoisie de faire vivre le centre de Montana mais à la commune de Crans-Montana
- M. Maurice Robyr pense que ce serait une erreur de ne pas acheter cette maison. La Bourgeoisie est déjà propriétaire de toute la place Corinna Bille et avec l'achat de cette parcelle elle a la maîtrise totale du sol.
- M. Claude Gérard Lamon, au nom de l'Hoirie de Mme Denise Lamon informe les bourgeois que sur le principe, l'Hoirie est disposé à vendre cette parcelle pour autant qu'il y ait un projet qui amène de la vie au village.
- M. Oliver Rey demande si la place sera conservée ? Le Président répond qu'une place sera gardée. Une commission de construction devra être mise sur pied avec la participation des bourgeois afin d'élaborer un projet tout à fait adéquat.

Quelques discussions sont soulevées au niveau du prix et M. Ambroise Bonvin précise que, avant même d'avoir reçu la taxation de la commune, il avait déjà évalué le prix aux environs de CHF 300'000.00

Pour le Conseil bourgeoisial, il est important de connaître le prix maximal que l'Assemblée autorise pour la négociation.

Le Président, M. Michel Rey formule la question :

Acceptez-vous de donner compétence au Conseil bourgeoisiale pour négocier l'achat de la parcelle de

l'hoirie de Mme Denise Lamon pour le prix maximum de CHF 300'000.00

**Résultat du vote : 25 oui 5 non et 6 abstentions déclarées**

## **6. Présentation de la plate-forme inclinée pour personne à mobilité réduite et décision**

Depuis plusieurs années le Conseil se penche sur la façon la plus pertinente de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au carnotzet de la maison de Montana. Autant l'accès par les escaliers extérieurs qu'intérieurs est impossible pour les personnes gênées dans leur déplacement. Plusieurs solutions ont été envisagées et aujourd'hui nous sommes en mesure de vous présenter une plate-forme inclinée qui se construira à l'intérieur de la maison.

M. Fabien Rey, chargé de ce dossier, présente sur l'écran la plate-forme avec toutes les données techniques d'installation et d'utilisation.

Le coût de cette plate-forme revient à CHF 22'000.00 sans les frais de raccordement électrique et divers aménagements.

- M. Patrick Rey demande s'il est aussi prévu d'aménager les toilettes  
Le Conseil n'a pas pensé à cela mais remercie Patrick de la question et une étude en vue d'aménager aussi les toilettes pour handicapés sera faite.
- Mme Marianne Rey précise aussi qu'il y a encore deux marches pour accéder au carnotzet.

Le Président, M. Michel Rey pose la question à l'Assemblée :

Acceptez-vous que le Conseil bourgeoisial fasse les aménagements nécessaires pour les personnes handicapées et installe une plate-forme inclinée à l'intérieur de la maison de Montana (prix de la plate-forme seulement CHF 22'000.00) :

**L'Assemblée accepte, à l'unanimité, par main levée**

## **7. Présentation du budget 2017 et approbation**

Pour l'essentiel, le budget de 2017 a été établi sur la base des comptes de 2016 et M. le Président lit les têtes de chapitres.

Les principaux montants sont CHF 30'000.00, don en faveur de la rénovation de la cabane du ski-club Montanin, CHF 30'000.00 pour la plate-forme pour personne à mobilité réduite à la maison de Montana, CHF 20'000.00 pour les aménagements extérieurs à la maison de Corin. Un montant de CHF 19'800.00 est prévu pour l'impôt sur gain immobilier réalisé sur la vente de la parcelle no 795 à Vermala  
Dans les investissements, un montant de CHF 300'000.00 est prévu pour l'achat de la maison de l'hoirie de Mme Denise Lamon.

M. Conrad Rey constate que la Bourgeoisie a vendu le terrain à Vermala et, de cette manière, elle peut acheter la maison de Feu Mme Denise Lamon.

Le Président propose d'approuver ce budget par main levée.

**Le budget est approuvé à l'unanimité par main levée**

## **8. Présentation du plan financier 2017 – 2020**

En plus du budget de l'année 2017, le plan financier est un instrument d'information sur l'évolution probable des finances et des investissements prévus pour les quatre prochaines années par le Conseil bourgeoisial. Cet outil permet aussi de déceler d'éventuels déséquilibres dans la gestion financière de la Bourgeoisie.

Le plan financier a été élaboré en tenant compte d'un indice des prix à la consommation de 0.0 % de moyenne. Il ne prévoit actuellement aucun gros investissement particulier.

Ce plan n'est absolument pas rigide et peut à tout moment être modifié. Il sert surtout aux communes municipales pour prévoir des investissements à moyen et long terme. Mais comme la loi sur les communes municipales et bourgeoisiales est la même, ce plan financier doit aussi être élaboré pour la Bourgeoisie. Par contre, il ne doit pas être approuvé.

## **8 bis Nomination de l'organe de contrôle pour 2017 -2020**

Chaque nouvelle période législative, l'organe de révision doit être renommé. Le Conseil est satisfait du travail effectué par la Fiduciaire Gaston Clivaz et vous propose de lui donner le mandat pour les 4 années à venir.

**L'Assemblée approuve par main levée, à l'unanimité.**

## **9. Demandes d'agrégation à la Bourgeoisie**

Le Président informe que la Bourgeoisie a reçu une demande d'agrégation. Il passe la parole à Mme Céline Caloz-Mendicino pour la présentation.

Mme Leatitia Krembel, ici présente, demande l'agrégation à la Bourgeoisie de Montana. Mme Krembel est née à Montana en 1982 et elle est originaire d'Isérable ; elle est la petite fille de Mme et M. Michel Favre. Par contre sa grand-mère est bourgeoise de Montana, il s'agit de Mme Jeanine Favre-Bonvin, qui fête cette année ces nonante ans.

Concernant la taxe d'agrégation, le règlement ne prévoit pas un article concernant l'agrégation d'une petite fille de bourgeois.

Il est demandé à l'Assemblée de pouvoir faire une dérogation au règlement et de proposer la même taxe qu'une fille de bourgeois, soit de CHF 2'000.00.

De plus, comme cette personne habite depuis plus de 10 ans sur le territoire de la commune bourgeoise de Montana, l'Assemblée a la possibilité de faire un rabais de 50% de la taxe.

Sur proposition du Conseil bourgeoisial, nous vous demandons d'accepter le montant de la taxe d'agrégation proposée par le Conseil bourgeoisial de CHF 1'000.00.

A la question posée : acceptez-vous Mme Leatitia Krembel comme nouvelle Bourgeoise de Montana ainsi que la taxe d'agrégation de CHF 1'000.00

**L'Assemblée accepte à l'unanimité et il s'en suit des applaudissements.**

## **10. Divers**

### **➤ Procureur**

Madame Laurence Rey fonctionnera comme procureur pour la Bourgeoisie de Montana à l'alpage du Mont-Lachaux.

M. Conrad Rey félicite et remercie le Conseil de la Bourgeoisie de l'avoir choisie.

### **➤ Vins et étiquettes 2017**

Les étiquettes des vins pour l'année 2017 ont été proposées par Mme Céline Caloz-Mendicino. Les bouteilles de vin de fendant et de pinot noir ont été commandées, selon le tournus chez Alain Rey, Corin. Vous aurez l'occasion de les découvrir lors des prochaines manifestations de la Bourgeoisie.

### **➤ Nettoyage des forêts**

Le nettoyage des forêts est fixé au samedi 27 mai 2017. Le Conseil bourgeoisial vous donnera toutes les informations en temps utile

Il est clair que toutes les personnes ne participant pas aux travaux sont les bienvenues au repas, sur inscription, spécialement les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

Le but recherché d'une journée comme celle-là est le rapprochement des générations. Un courrier sera expédié en temps utile.

### **➤ Journée culturelle**

Au vu du succès de l'après-midi culturelle passée à Lens avec la participation de plus de 100 bourgeois, le Conseil réédite cette animation.

La date est fixée au 27 août 2017 et le lieu choisi par le Conseil est Hérérence. Vous recevrez en temps utile une invitation par courrier.

➤ **Avantages des Bourgeois**

Le Président rappelle que les bourgeois peuvent toujours avoir le bois de feu à moitié prix jusqu'à 3 stères. Les commandes se font auprès du Triage forestier de la Louable Contrée.

Vous pouvez également bénéficier du prix sociétaire dans les différents points de vente de Provins, pour cela il faut simplement demander la carte de sociétaire à un des membres du Conseil.

Bien sûr, il ne faut pas pour autant délaisser nos encaveurs locaux.

➤ **Parole à l'Assemblée**

M. Gaspard Robyr demande si les vignes propriétés de la Bourgeoisie sont des terrains à construire et propose de les mettre à disposition des jeunes qui désireraient construire.

M. Olivier Rey demande si le DSDP de la cabane du ski club Montanin a été prolongé. Ce point concerne la Grande Bourgeoisie et M. Michel Rey lui répond que le DSDP a été signé.

- Le Président de la commune de Crans-Montana, au nom de tous ses collègues du Conseil souhaite bon vent au nouveau conseil ; les bourgeoisies sont les gardiens de nos us et coutumes et espère que les bourgeoisies perdureront encore longtemps afin de conserver les traditions. La commune et la bourgeoisie de Montana avaient de très bonnes relations et il espère garder les mêmes relations avec la commune de Crans-Montana.

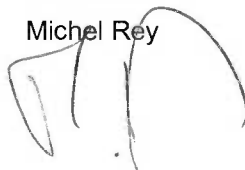
Avant de clore cette assemblée, le Président remercie les collègues du conseil pour leurs disponibilités et leur collaboration ainsi que les concierges, soit : Mme Marie-Paule Theytaz et Mme Nicole Rey pour l'excellent travail fourni ; il remercie également la fiduciaire de Crans-Montana SA par M. Christophe Cordonier.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite tous les participants à partager le verre de l'amitié au carnotzet et clôt l'assemblée à 22h00.

BOURGEOISIE DE MONTANA

Le Président :

Michel Rey



La Secrétaire :

Marie-Jo Rey-Robyr

